

CONSTATATIONS

Si l'on fait le total des voix obtenues par les nouveaux députés, on trouve, en chiffres ronds, 5 millions 50 mille électeurs représentés à la Chambre.

Si l'on additionne, avec les abstentions, les voix qui avaient été données aux candidats battus, on trouve 5 millions 870,000 électeurs non représentés.

Or, l'idéaliste *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* condamne expressément « toute portion du peuple voulant exercer la puissance du peuple entier », — « chaque citoyen ayant un droit égal à concourir à la formation de la loi ».

Tirez la conséquence.

La plus grande « portion du peuple », n'étant pas représentée, ne concourra en rien à la « formation de la loi », à l'établissement des contributions, à leur emploi et à leur contrôle, bien qu'ayant un « droit égal » à celui de la plus petite portion, de la portion représentée, — laquelle, dès lors, « exerce » indûment « la puissance du peuple entier ».

Autrement dit, l'existence même de la Chambre actuelle et du gouvernement qui en émane viole le pacte fondamental de la République et bafoue les principes de la Révolution française.

Poursuivons. Cette Chambre, qui ne représente pas même la moitié des électeurs, comment a-t-elle été nommée ?

Les ministériels « invalides » ne manquent pas d'aplomb. Ils reprochent à nos amis quelques affiches d'un ton peu modéré. Mais eux-mêmes qualifiaient communément leurs adversaires de « soudoyés des congrégations » ou de « candidats de la guerre ». Ils ont fait contre eux des affiches où ils faisaient figurer, parmi les fondateurs de la « Patrie française », des hommes qui n'ont jamais été membres de cette Ligue ; et ces affiches constituaient donc des sortes de « faux ». Et, après le premier tour, tel préfet, pour influencer les électeurs, leur communiquait, *sur affiches blanches*, des résultats impudemment faussés, etc.

En réalité, tout le monde sait bien que la pression, la corruption et même la fraude administratives ne se sont jamais exercées si furieusement, et l'on pourrait dire, si ouvertement. Mettons que chaque ministériel ait eu, en moyenne, 500 voix (estimation très modeste) à sa qualité de candidat du gouvernement ; retranchez ces 500 voix de celles que chacun d'eux a obtenues ; plus simplement, supposez que les fonctionnaires ne votent pas : du coup, la majorité parlementaire est déplacée.

Ces considérations ne feront qu'exalter les proscripteurs. Le premier mot du nouveau président de la Chambre a été un mot de menace et de haine. Un frénétique a dit : « que les vaincus se soumettent ! »

Mais, si la Chambre tout entière ne représente que 5 millions d'électeurs sur 11 millions, que représente la majorité de cette Chambre ? Ces vainqueurs, dont beaucoup n'ont triomphé que par la pression officielle, ces vainqueurs, auxquels « les vaincus » doivent pourtant « se soumettre », que représentent-ils ?

Prenons les chiffres de l'élection provisoire de M. Bourgeois à la présidence (car la retraite de M. Paul Deschanel a pu donner ensuite à M. Bourgeois une douzaine de voix non radicales). D'après ces premiers chiffres, la majorité se composerait de 303 voix.

Or, il est facile, quoique un peu long, de calculer que ces 303 députés représentent environ 2 millions et demi d'électeurs.

Conclusion : les trois quarts des Français sont gouvernés par les représentants de l'autre quart.

C'est là, dans toute son horreur, le gouvernement d'un parti, l'exploitation du pouvoir par une minorité.

recettes sur les évaluations budgétaires dépasse, pour le mois de mai, 18 millions ; et c'est ainsi depuis deux ans). La liberté d'association nous est refusée, et bientôt nous n'aurons plus la liberté d'enseignement. Et enfin la défense nationale n'est plus assurée depuis que l'armée est aux mains de l'humanitaire déséquilibré qui l'avilit et la « maçonne ».

Le président de la République avait parlé d'apaisement. Mais le pauvre homme n'est pas libre. Le ministère dont il vient de nous faire présent n'est guère composé que de radicaux, particulièrement intolérants et hargneux, présidés par un ancien séminariste.

Et, sans doute, ce qu'il y a là de farce répugnante ne nous échappe pas. Nous savons bien que ce ministère ne tiendra pas toutes ses promesses ; qu'il ne nous donnera ni la séparation des Eglises et de l'Etat, ni l'impôt progressif sur le revenu. Mais nous savons aussi que presque aucun de ses membres n'est propre à sa tâche ; nous savons qu'il n'aura, pour subsister, d'autre moyen que la persécution religieuse, qu'il est incapable de remédier au déficit et qu'enfin il achèvera, par le F. . . André, la démoralisation de l'armée.

Or, nous pouvons bien, tant nous sommes patients, tolérer l'exploitation du pays par l'oligarchie la plus vile ; nous pouvons abandonner aux représentants du quart de la nation et aux ministres issus de ces représentants tous les bénéfices du gouvernement : nous ne pouvons ni leur abandonner nos libertés, ni leur livrer la patrie. Et c'est pourquoi je dis que la situation est nouvelle.

Nous n'avons plus le droit de nous résigner. Nous, majorité des citoyens français, nous sommes — en vertu du fonctionnement de la Constitution ! — conquis et opprimés par des sortes de barbares de l'intérieur, et nous voyons qu'en outre ils perdent la France. Ce spectacle nous inspire je l'avoue, des sentiments qui ne vont pas sans quelque violence.

Mais que faire ? C'est ce que je tâcherais de vous dire une autre fois.

JULES LEMAITRE.

ÉCHOS

A
au
F
C
C
ma
M
le
glo
Vil
Fay
zer
lon
des
roze
géné
gra
ger
cour
l'Al
E
pos
ser
né
voy
V
I
25
apr
d'é
rie

ÉCHOS

ses allées constamment dans les rues, leur
 de « faux ». Et, après le premier tour, bel
 grêle, pour influencer les électeurs, leur
 communiqué, sur affiches blanches,
 des résultats impudemment faussés, etc.
 En réalité, tout le monde sait bien que
 la pression, la corruption et même la
 fraude administratives ne se sont jamais
 exercées si furieusement, et l'on pourrait
 dire, si on voulait, que c'est un chaos
 que ministériel ait dû, en moyenne, 500
 voix (estimation très modeste) à sa qua-
 trième législature. C'est évidemment : re-
 franchiez ces 500 voix de celles que cha-
 cun d'eux a obtenues ; plus simplement,
 supposez que les fonctionnaires le vo-
 tent pas : du coup, la majorité partiemen-
 taire est déplacée.
 Ces considérations ne feront qu'exagérer
 les propositions. Le premier mot du
 nouveau président de la Chambre a été
 un mot de menace et de haine. Un fré-
 que a dit : « Que les vaincus se soumet-
 tent ! »

Mais, si la Chambre tout entière ne
 représente que 5 millions d'électeurs sur
 11 millions, que représente la majorité
 de cette Chambre ? Ces vainqueurs, dont
 beaucoup n'ont triomphé que par la pres-
 sion officielle, ces vainqueurs, auxquels
 « les vaincus » doivent pourtant « se sou-
 mettre », que représentent-ils ?
 Prenons les chiffres de l'élection pro-
 visoire de M. Bourgeois à la présidence
 (car la retraite de M. Paul Deschanel a
 pu donner ensuite à M. Bourgeois une
 douzaine de voix non radicales). D'après
 ces premiers chiffres, la majorité se com-
 poserait de 303 voix.
 Or, il est facile, quoique un peu long,
 de calculer que ces 303 députés représen-
 tent environ 2 millions et demi d'élec-
 teurs.
 Conclusion : les trois quarts des Fran-
 çais sont gouvernés par les représen-
 tants de l'autre quart.
 C'est là, dans toute son horreur, le gou-
 vernement d'un parti, l'exploitation du
 pouvoir par une minorité, au détriment
 de l'immense majorité des citoyens.

Vous direz : — Il en est ainsi depuis
 trente ans. Le suffrage universel, tel
 qu'il est constitué et pratiqué, ne peut
 donner autre chose.
 Cela est vrai. Mais, tout de même, il
 y a quelque chose de changé.
 Jusqu'ici, — ou, plus exactement, jus-
 qu'au ministère Waldeck-Rousseau, —
 sans doute le pays était dominé par les
 représentants d'une assez petite portion
 du peuple. Mais, en dépit de quelques
 lois déjà restrictives de nos libertés,
 cette domination semblait à peu près
 supportable au peuple extraordinaire-
 ment patient et timide que nous som-
 mes.
 Sans doute, le parti au pouvoir profi-
 tait de sa chance, y faisait participer ses
 clients, excluait tous les autres de ce
 partage, et se donnait assez souvent le
 plaisir de persécuter des individus. Mais
 il nous laissait du moins un reste des
 libertés anciennes. Il se préoccupait d'as-
 surer convenablement la défense natio-
 nale. Et même il y eut une période d'une
 dizaine d'années où nos finances n'é-
 taient pas en trop mauvais état.
 Ce n'était certes pas brillant. Mais la
 vieillerie publique s'en accommodait. A
 la rigueur, on pouvait vivre.
 Aujourd'hui, ce n'est pas tout à fait la
 même chose. Le parti au pouvoir ne se
 contente plus de gouverner, sans aucun
 scrupule, à son seul profit : depuis trois
 ans, il exerce la tyrannie proprement
 dite et gouverne contre les intérêts gé-
 néraux de la nation. La majorité des ci-
 toyens est subordonnée à une minorité
 qui non seulement ne pense pas comme
 elle, mais qui pense contre elle et qui le
 rémoigne de plus en plus. Et cela est
 une grande absurdité et un abominable
 désordre.

« Affaire » a consommé la nouvelle
 conquête jacobine ». Cette conquête a
 entraîné la ruine de nos finances. (Aux
 dernières nouvelles, la moins-value des
 pié

CHARITÉ.

— Dimanche a eu lieu à la salle de la Société des agriculteurs de France une conférence des plus intéressantes, faite par M. Eug. Gallois, chargé de mission. M. Gallois, au moyen de projections lumineuses, a transporté son public dans les diverses possessions françaises de l'Océanie, pour revenir à la Guyanne et aux Antilles. Cette conférence s'est terminée par des tableaux très réussis de la Martinique (Saint-Pierre avant la catastrophe). Le but de la conférence, ainsi que du concert qui y fit suite, était d'intéresser le public parisien à une œuvre nouvelle, l'*Orphelinat agricole et colonial*, fondé par l'abbé Saint-Yves, de la Martinique. On veut fournir aux orphelins de marins et autres, d'abord un abri et un métier à l'abbaye de Gaye (Marne), puis un terrain de culture dans le Nord de la Tunisie.

DANS LES CERCLES.

Hier soir a eu lieu, dans la salle des fêtes de l'Automobile-Club, une grande soirée donnée au profit de l'orphelinat de Gonesse, dont Mme Puget est la présidente.

Cette fête, qui compte parmi une des plus jolies de la saison, a été donnée devant une salle comble et un auditoire des plus émérites; en voici le beau programme :

La *Recommandation*, comédie en un acte de M. Max Maurey, jouée par MM. Chartol, Durresne, Ratineau. Intermèdes : le *Récit de Thémène*, monologue comique de Grenet-Danourt, dit par M. Regnard (des Bouffes-Parisiens); l'*Anglais entêté*, *Enfin seul*, par M. Max Dearly (des Variétés); *Je suis bête*, *Civités puérites et honnêtes* (Lafargue), interprétés par Mlle Odette Dulac; deux mélodies de M. Jean Périer (de l'Opéra-Comique); *Chansons satiriques*, par M. Hyspa; *Viellies chansons*, par M. Cooper; *Souvenir*, *Pensée du soir* (F. Halphen), par Mlle Delna, accompagnée par l'auteur; *Deux différentes façons d'aimer* (V. Hugo); *Élégie* (Desbordes-Valmore), par Mme Simone Le Bargy (du Gymnase); M. Fragon dans son répertoire.

Le *Coup de Navaja*, comédie en un acte de M. Michel Carré, jouée par Mlle Barnett, M. Turquet, M. Michel Carré (l'auteur).

Le *Bijou de la reine*, comédie en un acte, en vers, d'Alexandre Dumas fils. Louise de Savoie, Mlle Marie Leconte; Philippe V, roi d'Espagne, Mlle Géniat (de la Comédie-Française).

Les artistes se sont surpassés et le brillant auditoire les a applaudis d'enthousiasme. Les programmes étaient vendus dans la salle par de jolies actrices appartenant aux meilleurs théâtres.

Le piano de la maison Erard était tenu par M. Archainbaud et le régisseur général était M. Ressoud (des Bouffes-Parisiens).

MARIAGES.

Un mariage a été célébré, en l'église Saint-Victor, de M. Victor...

maison mortuaire, 30, avenue du Massé, à la gare de Lyon.

Le deuil était conduit par M. Laneyrie, maire de Mâcon, au nom de la municipalité de cette ville.

L'inhumation aura lieu aujourd'hui, mardi, à trois heures, au cimetière de Mâcon.

— Nous apprenons la mort : de M. Charles Bosviel, avocat à la cour d'appel, décédé, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule; — de M. le vicomte de Lesguern, dont les obsèques auront lieu demain mercredi, à dix heures, en l'église Saint-François-Xavier; — de M. Marrant, administrateur du Crédit Foncier, ancien président de la Compagnie des agrégés près le tribunal de commerce de la Seine, décédé, 32, avenue de l'Opéra; — du poète Eugène Chatelain, auteur des *Exilées* et des *Dernières nées*; — de Mgr Rosset, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, ancien directeur du grand séminaire de Chambéry et professeur de théologie morale; — de Mme Emmeline Raymond, fondatrice de la *Mode Illustrée*.

FRONSAC.

ASTRONOMIE

Une bonne nouvelle : les astronomes prédisent un temps superbe pour dimanche. Nos élégantes pourront donc, sans regrets, arborer leur plus belle toilette claire ! C'est pourquoi *Le Conte*, 15, rue Lafayette, a fait pour le *Grand-Prix* des modèles de chapeaux d'un goût exquis tout à fait *Grande Maison*.

Du reste, depuis qu'il s'est décidé de faire avec les superbes qualités employées rue Royale et rue de la Paix de la *Mode riche* à 29, 39, 49 90, *Le Conte* obtient un légitime succès facile à comprendre.

LARBAUD-SAINT-YORRE

Pourquoi souffrir des *maladies du foie* et de *l'estomac* quand on a sous la main le remède par excellence : la *Source Larbaud-Saint-Yorre*, dont la réputation n'est plus à faire, mais qui voit surgir de frauduleuses contrefaçons contre lesquelles, et dans son intérêt, nous mettons le public en garde ?

LA GRÈVE DES TABACS

A Paris

M. Rouvier, ministre des finances, a reçu hier, à cinq heures, la délégation du comité de la Fédération des ouvriers des tabacs en grève. Cette délégation était composée de MM. Sabatty, Lelorrain, Prade, Moritz, et de Mmes Jacoby et Germont.

M. Rouvier a promis aux délégués d'examiner leurs revendications.

Une réunion générale a eu lieu dans la grande salle de la Bourse du travail, sous la présidence de M. Pantz, maire du douzième arrondissement. Près de quatre mille ouvriers et ouvrières y assistaient.

Un ordre du jour a été voté approuvant les propositions faites au nom des grévistes à l'administration. Les voici en ces mots :

Essayer, pendant six mois ou un an, l'application de la division du travail dans les manufactures, d'après le rang d'ancienneté. Au bout de ce laps de temps, une commission d'arbitrage, composée de représentants de l'administration et de délégués des ouvriers, examinerait l'effet de cette mesure et prendrait telle décision qui conviendrait.

Nantes, 9 juin.

La grève des tabacs continue sans incidents.

Le nombre des ouvriers et ouvrières qui travaillent est aujourd'hui de 359.

A leur réunion d'aujourd'hui, les grévistes des tabacs ont adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers et ouvrières des tabacs, réunis au nombre de 600, salle de l'ancien musée de Feltré, protestent contre les manœuvres employées contre les grévistes, malgré l'attitude bienveillante de ces derniers, et, confiants dans les mesures prises par la Fédération, se séparent aux cris de : « Vive la grève générale ! »

Des incidents peu importants continuent à se produire aux heures d'entrée des ateliers, entre les grévistes et les non-grévistes. Deux arrestations ont été opérées cet après-midi, mais n'ont pas été maintenues.

Marseille, 9 juin.

La situation de la grève des ouvriers et ouvrières des tabacs n'a pas changé depuis samedi.

La rentrée des non-grévistes s'est opérée, ce matin, sans incident.

Les ouvriers déclarent rester en grève en attendant d'avoir reçu des instructions qu'ils ont demandées à la Fédération centrale de Paris.

On espère que le travail pourra être repris mercredi prochain.

grande salle de la Bourse du travail, sous la présidence de M. Fantz, maire du douzième arrondissement. Près de quatre mille ouvriers et ouvrières y assistaient.

Un ordre du jour a été voté approuvant les propositions faites au nom des grévistes à l'administration. Les voici en quelques mots :

Essayer, pendant six mois ou un an, l'application de la division du travail dans les manufactures, d'après le rang d'ancienneté. Au bout de ce laps de temps, une commission d'arbitrage, composée de représentants de l'administration et de délégués des ouvriers, examinerait l'effet de cette mesure et prendrait telle décision qui conviendrait.

Mantod, 9 juin.

La grève des tabacs continue sans incidents.

Le nombre des ouvriers et ouvrières qui travaillent est aujourd'hui de 359.

A leur réunion d'aujourd'hui, les grévistes des tabacs ont adopté, à l'unanimité, l'ordre du jour suivant :

Les ouvriers et ouvrières des tabacs, réunis au nombre de 600, salle de l'ancien musée de Feltre, protestent contre les manœuvres employées contre les grévistes, malgré l'attitude blaveillante de ces derniers, et, confiants dans les mesures prises par la Fédération, se séparent aux cris de : « Vive la grève générale ! »

Des incidents peu importants continuent à se produire aux heures d'entrée des ateliers, entre les grévistes et les non-grévistes. Deux arrestations ont été opérées cet après-midi, mais n'ont pas été maintenues.

Marseille, 9 juin.

La situation de la grève des ouvriers et ouvrières des tabacs n'a pas changé depuis samedi.

La rentrée des non-grévistes s'est opérée, ce matin, sans incident.

Les ouvriers déclarent rester en grève en attendant d'avoir reçu des instructions qu'ils ont demandées à la Fédération centrale de Paris.

On espère que le travail pourra être repris mercredi prochain.

Moulin à vendre, à 4 kilomètres de Gisors; 2 paires de meules, force 15 chevaux; habitation 5 pièces et dépendances. Prés plantés traversés par rivière, superficie 25,000 mètres. Prix 25,000 francs.

S'adresser à M. Pierre de Lérouville, bureau du journal, de 2 à 3 heures.

pe de ton chien. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Mais, comprends-moi : à l'église, au cabaret et partout, mains ouvertes servent mieux que poing fermé ; qui veut avoir, doit savoir donner.

Denise avait perdu toute cette finesse qui, d'habitude, se déploie, entre matelotes. Elle n'était plus le gibier rusé qu'il faut forcer, mais la proie aisée que l'on capture sans malice.

— Je donnerais tout mon sang d'à présent et d'avenir pour lui !

— C'est ton devoir, Denise et je vois bien que tu aimes ton garçon. Tu n'y regarderas pas ; j'ai parlé de lui à M. Millot. Dame ! il est coupable et pour le tirer de là !...

— Non, Jean-Marie est innocent ! C'est un mauvais sort qui s'acharne sur nous !

— Tu es comme tous ces gens malheureux qui accusent le ciel ou le diable de maux dont ils sont cause ; si tu n'avais pas gâté, pourri ton garçon, il ne serait pas où il est. On récolte ce qu'on sème. A chacun de se débrouiller.

Denise baissait la tête.

— Mets toute la faute sur moi, murmura-telle ; je ne suis qu'une misérable, mais que le bon Dieu m'accable et sauve mon fils ! Je voudrais le voir, ce monsieur si puissant ; je m'expliquerai et il aura pitié de moi ; je ne crains plus rien ; le pire ne peut plus m'atteindre ; j'ai tout vul...

— Suis-moi donc sans tant causer ! s'impatienta Marie. Tout à l'heure, Thérèse va rentrer, et nous n'en finirons plus. Tu parles de te présenter devant cet homme ; ces gens-là n'aiment pas les paroles. Je me charge de lui et je répons de réussir. Ton fils reviendra, seulement...

(A suivre)

CLAUDE LEMAÎTRE.